



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 JUILLET 2024**

Date de convocation :

27/06/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Evelyne FUENTES, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Bernard COURCELLE (pouvoir à Georges PERALBA), Valérie CRIBELLET (pouvoir à Danielle POUDADE)

Absents : Clara ROSE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET et Marielle ALONSO.

Mme Armande IGLESIAS a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/41 : GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Le Maire rappelle que par délibération du 3 octobre 2019, un contrat avait été mis en place pour la gestion de la fourrière automobile. Le contrat actuel, valable pour 5 ans, se termine le 4 octobre 2024.

La DSP arrivant à son terme, le Maire propose de lancer une nouvelle consultation et il fait la lecture du cahier des charges.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **LANCE** une délégation de service public, en application des articles L. 1411 et suivant du CGCT ainsi que de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession, et son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016, pour la gestion de la fourrière automobile ;
- **VALIDE** le cahier des charges proposé pour l'appel à la concurrence ;
- **LANCE** l'avis de délégation dans la rubrique « annonces légales » de l'Indépendant et sur e-marchespublics.com.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 4 juillet 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

